

# Ménages, familles, parentèles et solidarités dans les populations méditerranéennes

*Séminaire international d'Aranjuez (27-30 septembre 1994)*



ASSOCIATION INTERNATIONALE DES DÉMOGRAPHES DE LANGUE FRANÇAISE

**AIDELF**

AIDELF. 1996. Ménages, familles, parentèles et solidarités dans les populations méditerranéennes - Actes du colloque d'Aranjuez, septembre 1994, Association internationale des démographes de langue française, ISBN : 2-9509356-1-3, 693 pages.

# Les ménages consanguins au Maroc : caractéristiques et déterminants

---

**Bey BENHAMADI**

Département de Démographie, Université de Montréal, Canada

## Introduction

Les études sur la consanguinité, forme particulière de l'endogamie, peuvent se résumer en deux tendances selon qu'elles explorent les causes ou les conséquences de ce phénomène.

D'un côté, l'approche privilégiant les facteurs biologiques et génétiques s'intéresse de manière particulière aux conséquences, établies du moins théoriquement, selon lesquelles un mariage entre conjoints proches peut entraîner chez leurs enfants des déficiences dites de développement (Jacquard, 1970; Freia-Maia et Lisboa, 1984).

D'un autre côté, il y a l'approche qui s'intéresse aux causes qui favorisent le choix de cette forme de mariage. Elle privilégie les facteurs d'ordre culturel et socio-économique (Chamie, 1977; Khat et Halabi, 1986; Khat, 1988).

Ce simple constat de la façon d'aborder le sujet n'exclut, ni d'autres possibilités d'analyse, ni les diverses facettes que ce phénomène recèle. Des études ont certes abordé cette question sous l'angle anthropologique, social, médical, démographique (Palumbo, 1992; Bittles, 1992; Benallègue et Kedji, 1984; Freia-Maia et Lisboa, 1984; Jorion, 1993, ...) faisant ressortir diverses dimensions de l'union consanguine, malheureusement elles n'ont pas toutes abouti à des résultats consistants. Ceci est dû en partie à l'incomparabilité des données et à la difficulté liée à l'obtention simultanée d'informations précises sur les générations des ascendants et des descendants.

Cette dernière contrainte restreint l'analyse, dans le cas du Maroc, à la deuxième perspective qui s'intéresse aux facteurs qui induisent la consanguinité.

Les études empiriques menées durant les dernières années dans certains pays, notamment des pays en développement, révèlent une prévalence élevée dans les zones rurales (Freundlich et Hino, 1984). Par ailleurs, l'évolution des mariages consanguins ne semble pas être affectée par l'urbanisation croissante (Bittles, 1993, sur le Sud de l'Inde).

Dans le monde arabo-musulman aussi, la pratique de ce type de mariage est bien présente et remonte à des siècles. Il suffit de revenir, pour s'en convaincre, sur l'origine et l'usage fort ancien de la notion de « Bint el âam » dans le patrimoine littéraire arabe et sur le droit de préemption déclarée du cousin paternel (Berque, 1962; Chelhod, 1965). Ce type de mariage est d'autant plus important et répandu qu'il concerne, en premier lieu, comme la traduction l'indique, cousins germains de premier degré.

Chamie (1977a), en analysant les différences de fécondité au Liban entre les musulmans et les chrétiens, et Freundlich et Hino (1984) en Israël entre diverses ethnies, soulignent la distinction en rapport avec la consanguinité au Moyen-Orient en général. Elle semble prévaloir davantage dans les milieux traditionnels et les sous-populations à faible scolarité (Rao et Inbaraj, 1977; Bittles, 1992). Khlal (1989) souligne, non seulement cette différence, mais note la curieuse stabilité des mariages entre parents proches au Liban. En Algérie, il semble même que ce phénomène a tendance à augmenter durant les dernières années (Kouaouci, 1992).

Les dernières données issues des enquêtes maghrébines ont révélé des proportions assez élevées de mariages consanguins. Un couple sur deux en Tunisie est consanguin (ONFP, 1989) et presque autant en Algérie (40 %) en 1986-87 (Kouaouci, 1988). Le Maroc se situe légèrement en-dessous de ces niveaux, mais demeure, malgré tout, une zone à forte proportion d'endogamie sanguine.

### Objectifs et hypothèses

Comme la nature de ce travail est de se concentrer sur les conditions sociales qui déterminent le choix du mariage consanguin, il s'agit d'identifier les liens entre un certain nombre de variables relevant du domaine social et le fait consanguin, qu'il soit de premier ou de second degré.

*Les principales hypothèses à vérifier sont :*

- la consanguinité est associée à des conditions sociales défavorables,
- l'intensité de cette association varie entre les groupes sociaux,
- quelle que soit l'intensité de cette relation, l'influence des facteurs sociaux sur la consanguinité devrait être opposée entre le groupe des conjoints apparentés et celui des non apparentés.

### Méthodologie et source des données

Les données proviennent de l'enquête nationale marocaine DHS effectuée en 1987 auprès des femmes âgées de 15 à 49 ans.

Malgré la masse d'informations collectées et la taille de l'échantillon (5982), la question relative à la consanguinité, phénomène bien répandu au Maghreb, reflète sans doute le seul souci de connaître le type de mariage. L'information sur la coexistence possible, au sein de la même famille, d'autres mariages identiques parallèles, ou encore chez les différentes générations, fait défaut.

L'information disponible est issue d'une **seule question**<sup>(1)</sup> adressée à la femme dont les réponses font la distinction entre le cousin paternel, le cousin maternel et les autres cousins. Les « sans liens » forment la quatrième catégorie.

Dans notre problématique, la distinction des types de ménages se fonde sur le critère de « présence ou pas » de liens consanguins entre conjoints. On identifiera, par conséquent, les ménages selon qu'ils sont ou non consanguins par la déclaration de la femme au moment de l'enquête. De plus, nous prendrons en compte dans l'analyse des types de ménages, le fait qu'ils appartiennent à l'une des quatre catégories citées ci-dessus.

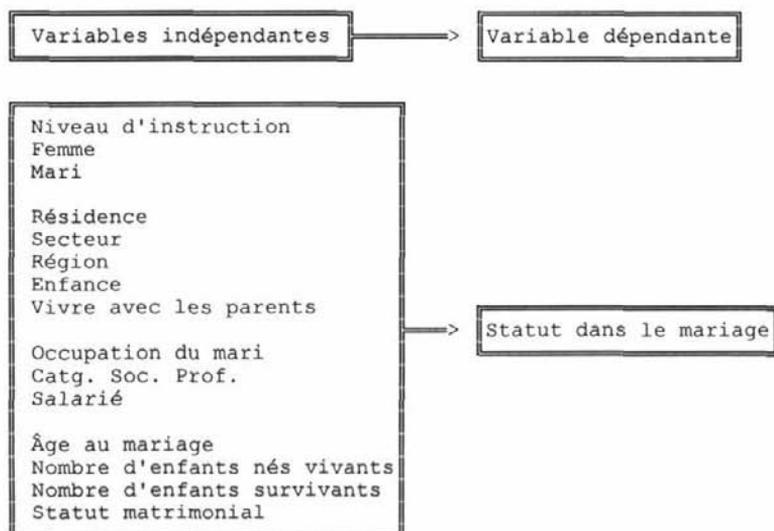
Les premières recherches sur la question de la consanguinité au Maroc ont assimilé les réponses 1 et 2, comme étant de premier degré. Or, les notions de « cousin paternel » et « cousin maternel », telles qu'elles sont utilisées dans le langage courant au Maghreb, n'indiquent pas nécessairement le lien ou le degré exact de parenté.

La nuance est d'importance, car elle peut entraîner une fréquence extrêmement élevée de cette catégorie. Khlal (1989), reprenant les travaux antérieurs au Moyen-Orient, mentionne cette surestimation. C'est peut-être pour éviter ce biais qu'il y a eu l'introduction d'une spécification supplémentaire, lors de la seconde phase de la DHS marocaine en 1992 (MSP, 1993).

En fonction de la variable dépendante, le choix d'un ensemble de variables indépendantes nominales (Graphique 1) s'est opéré en se référant d'abord à la littérature sur le sujet (Petersen, 1975; Chamie, 1977b; Khlal, 1988, 1989) et, évidemment, eu égard à l'information contenue dans le questionnaire de l'enquête de 1987.

---

<sup>(1)</sup> La question était : Quel est le lien de parenté avec votre mari ?



GRAPHIQUE 1 - VARIABLES UTILISEES DANS L'ANALYSE

Dans une première étape, un ensemble de croisements avec la variable statut dans le mariage a été fait dans le but de faire ressortir les caractéristiques des deux groupes de ménages. Dans une deuxième étape, une tentative d'analyse statistique est entreprise pour dégager les éléments explicatifs significatifs dans la détermination des types de ménages.

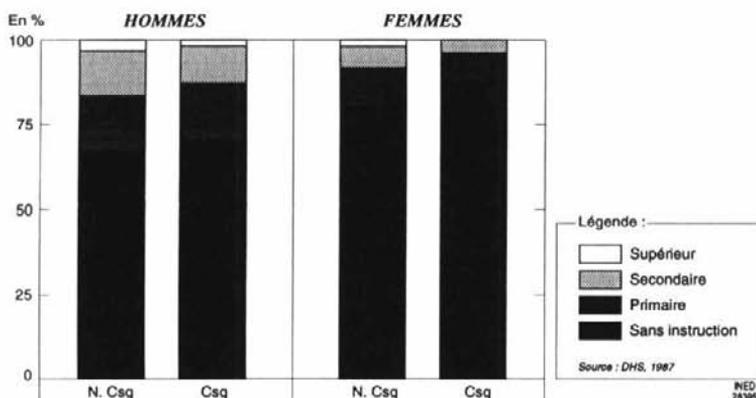
A cette fin, deux types d'analyse logistique simple (avec les deux groupes) et multiple (avec les quatre sous-groupes constitués selon le degré de parenté) ont été effectués en utilisant le logiciel Stata.

### *A - Analyse descriptive*

L'une des caractéristiques parmi les plus importantes de la population enquêtée marocaine, est la proportion élevée des personnes<sup>(2)</sup> sans instruction.

Les données de l'enquête révèlent que 82,8 % des femmes et 67,9 % des hommes n'ont aucune instruction. En faisant intervenir la variable « consanguinité », on arrive à déduire une relation négative. Autrement dit, la consanguinité est d'autant plus élevée que le niveau d'instruction est faible (Graphique 2).

(2) En fait, c'est à travers les femmes qu'on obtenait les caractéristiques socio-économiques des maris.



GRAPHIQUE 2 - INSTRUCTION ET CONSANGUINITE AU MAROC

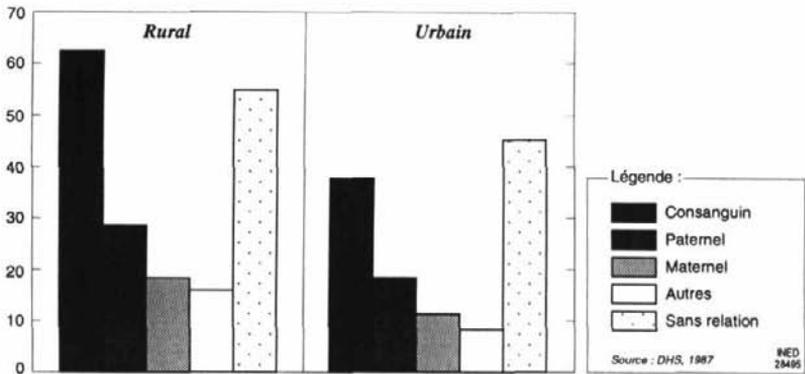
Dans ce contexte, où l'analphabétisme est répandu, on ne devrait pas s'attendre à observer des proportions importantes de personnes appartenant à des catégories socio-professionnelles dont le rang social est élevé.

Nos données vont dans ce sens puisque 13,23 % seulement des occupés ayant un revenu régulier sont impliqués dans les métiers de « professionnels ».

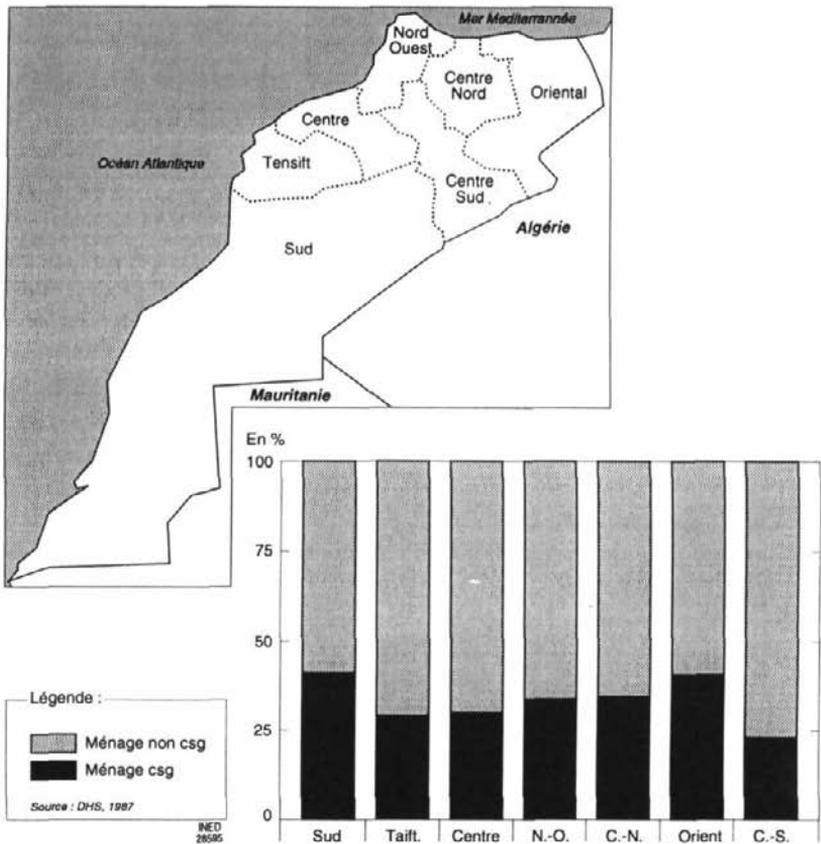
En outre, moins de la moitié de ces travailleurs ont un salaire régulier (48,9 %) et seulement 30,8 % de tous les consanguins ont un emploi à revenu stable. La recherche d'un cadre social sécuritaire dans un contexte de précarité socio-économique émerge comme une stratégie et renforce la thèse selon laquelle le soutien et le réseau familial sont des raisons fondamentales dans le choix du mariage consanguin (Tillion, 1966; Khuri, 1970; Khlal, 1989).

L'introduction des variables de résidence (Graphiques 3, 4 et Tableau 1), ne permettent pas, par contre, de tirer de conclusions solides. Si le graphique 3 montre que 62,4 % des mariages apparentés se localisent dans le secteur rural, le graphique 4 met en relief une ambiguïté entre l'urbanisation et la consanguinité : en effet, si la région sud où la population est à dominante rurale (77,4 %) enregistre 41,2 % de ménages consanguins, dans la région orientale, l'une des plus urbanisées au Maroc (52,7 %)<sup>(3)</sup>, la proportion de ménages dont les conjoints sont proches est aussi élevée (40,9 %).

<sup>(3)</sup> Le taux d'urbanisation au Maroc en 1987 est estimé à 45%



GRAPHIQUE 3 - DISTRIBUTION DES TYPES DE MENAGES SELON LE SECTEUR DE RESIDENCE



GRAPHIQUE 4 - DISTRIBUTION DES TYPES DE MENAGES SELON LA REGION GEOGRAPHIQUE

En prenant en compte le critère de partition « lieu de résidence durant l'enfance », on trouve que 78,9 % des consanguines ont vécu une partie de leur vie dans le secteur rural contre 67,3 % chez les non consanguines (Tableau 1). La comparaison entre les quatre groupes fait curieusement ressortir que chez les cousins maternels cette fréquence est très élevée (82,3 %).

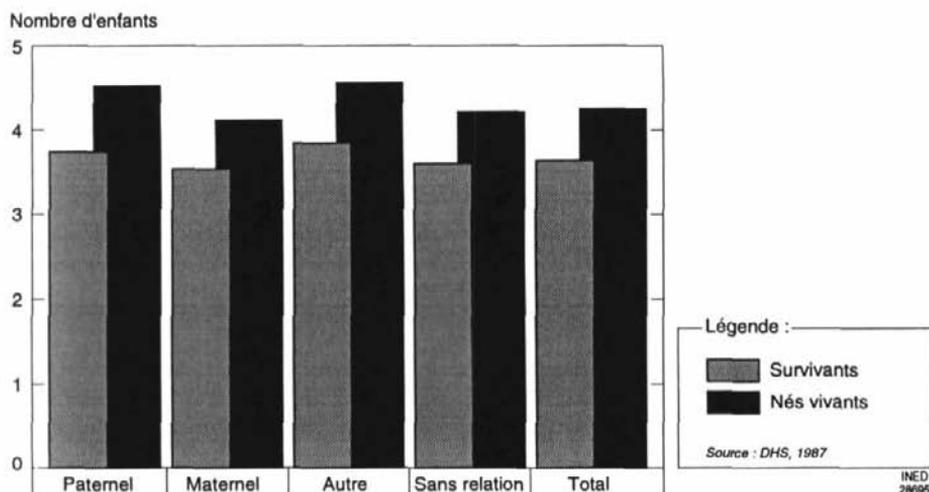
TABLEAU 1 - DISTRIBUTION DES TYPES DE MENAGES SELON LE LIEU DE L'ENFANCE DE LA FEMME (EN %)

	Cousin paternel	Cousin maternel	Autre cousin	Consanguin	non consanguin
Métropole	12,9	15,7	11,3	13,3	21,7
Ville	7,8	9,0	6,4	7,8	11,0
Campagne	79,3	75,3	82,3	78,9	67,3

Source : DHS 1987

L'introduction des variables démographiques ne nous permet pas, non plus, de distinguer des variations substantielles entre les divers groupes. Le Graphique 5 montre que le nombre d'enfants survivants est proportionnel au nombre de naissances vivantes quel que soit le groupe social.

En résumé, il se dégage de cet ensemble de croisements une tendance quasi-identique de la distribution des attributs sociaux quel que soit le type de ménage. Des similitudes entre les couples consanguins et les couples non consanguins existent, mais quelques différences sont également notées.



GRAPHIQUE 5 - ECARTS ENTRE LE NOMBRE D'ENFANTS NES VIVANTS ET LE NOMBRE D'ENFANTS EN VIE SELON LE DEGRE DE PARENTE

**B - Analyse explicative**

Il s'agit, dans cette étape, de voir dans quelle mesure ces différences sont significatives, et ensuite de spécifier la nature du lien.

TABLEAU 2 - RESULTATS DE L'ANALYSE LOGISTIQUE MULTINOMIALE

	Coefficients $\beta$			P >  z		
	Cousin paternel	Cousin maternel	Autre cousin	Cousin paternel	Cousin maternel	Autre cousin
<b>Modèle 1</b>						
Instr. femmes	- 0,43	- 0,23	- 0,21	0,000	0,027	0,086
Instr. maris	0,03	0,00	0,07	0,100	0,918	0,006
Région	0,00	- 0,07	- 0,02	0,995	0,018	0,443
Secteur	- 0,13	- 0,05	0,05	0,142	0,667	0,697
Enfance	0,23	0,13	0,39	0,000	0,101	0,000
Vit avec parents	0,21	0,46	0,25	0,012	0,000	0,021
Nbre d'observations : 5390      Prob > Chi 2 : 0.0000						
<b>Modèle 2</b>						
Salarié	0,03	0,03	0,11	0,371	0,492	0,006
C.S.P.	- 0,02	- 0,02	0,11	0,598	0,711	0,065
Nbre d'observations : 3304      Prob > Chi 2 : 0.0000						
<b>Modèle 3</b>						
Âge au mariage	- 0,22	- 0,07	- 0,11	0,005	0,439	0,279
Nbre. enfts. nés	0,07	0,07	0,03	0,655	0,697	0,875
Nbre. enfts. surv	- 0,05	0,05	0,00	0,407	0,475	0,723
Statut matrim.	0,09	- 0,27	- 0,33	0,729	0,506	0,488
Nbre observations : 3391      Prob > Chi2 : 0.0000						

Le nombre d'observations est réduit principalement du fait que la variable « salarié » ne prend pas en compte les revenus irréguliers. La catégorie « Sans relations » étant le groupe témoin.

Les variables les moins significatives sont éloignées au fur et à mesure de l'analyse et les changements qui ont lieu lors de l'introduction/suppression des variables ont été notés. D'une manière générale, la force de l'association entre certaines variables et la consanguinité est présente quelles que soient les modifications effectuées.

Dans le *modèle de base* conçu avec les variables d'éducation et de résidence, l'instruction des femmes se révèle être une variable très significative dans la distinction des groupes consanguins et non consanguins. Autrement dit, le niveau d'instruction des femmes est significativement faible quand ces dernières vivent en couple consanguin. L'autre variable discriminante est l'endroit où a résidé la femme pendant son enfance. Plus cet endroit a des caractéristiques d'urbanisation élevée (vivre en métropole), moindre est la fréquence de la consanguinité.

L'instruction du mari ne joue que secondairement et le secteur de résidence (urbain-rural) et la région de résidence n'ont aucune signification.

En introduisant une composante de l'activité professionnelle du mari (modèle 2), il ressort que l'appartenance à une catégorie professionnelle n'est pas importante, contrairement au fait d'avoir un salaire (chez les conjoints dont le lien est de « second degré »).

Hormis la variable « âge au mariage », significative dans le groupe des cousins paternels, le recours au *modèle 3* intégrant des variables démographiques ne révèle pas de différences entre les groupes consanguins et non consanguins. Il faut noter, à cet égard, que même si le fait consanguin est antérieur au fait d'avoir des naissances vivantes ou décédées, les associations ne sont pas significatives (Benhamadi, 1994).

### Discussion

Les travaux consacrés à l'association entre la consanguinité et les anomalies d'ordre génétique ont également fait mention du rôle important des facteurs extra biologiques, c'est-à-dire environnementaux (Benallègue et Kedji, 1984; Khlal et Halabi, 1986...).

D'une manière générale, les résultats obtenus par cette procédure d'analyse dans laquelle quatre critères de définition ont été envisagés, révèlent des variations importantes et inattendus.

Elles concernent les variables suivantes :

- Instruction F.	Gr.1	négatif
- Instruction H.	Gr.3	positif
- Enfance	Gr.1 et 3	positif
- Vivre avec parents	Gr.2	positif
- Salarié	Gr.3	positif
- Âge au 1er mariage	Gr.1	négatif

La caractéristique principale de ces résultats est d'abord le fait que les liens ne se rencontrent pas systématiquement dans tous les groupes consanguins.

En d'autres termes, l'âge au mariage par exemple, ou encore l'éducation de la femme, ne sont significativement et négativement associés à la consanguinité que dans le groupe 1. Les autres groupes de consanguins se caractérisent par d'autres spécificités, toujours par comparaison au groupe des non consanguins. Une recherche approfondie de ces divergences d'associations nécessite probablement d'autres outils d'analyse.

De toute évidence, ces constatations confirment les résultats des travaux antérieurs stipulant que les conditions sociales défavorables jouent un rôle prédominant dans la détermination de l'apparement sanguin des conjoints. Par voie de conséquence, la première hypothèse énoncée est confirmée. Il faut noter, toutefois, que ces résultats ne

sont visibles que lorsque le niveau d'agrégation de l'unité d'analyse est détaillé. Autrement dit, lorsque nous avons seulement considéré les deux groupes (consanguins - non consanguins), l'analyse logistique n'a révélé aucune distinction.

Par rapport à l'hypothèse 2, hormis la variable « lieu de résidence durant l'enfance » pour laquelle les groupes consanguins 1 et 3 manifestent une association significative, il n'y a pas suffisamment de cas pour en tirer une conclusion. Le fait que les divers groupes consanguins aient des comportements différents vis-à-vis de certaines variables, nous incite à dire qu'il y a une variation non uniforme et difficilement interprétable.

En changeant le groupe de référence, ou encore en introduisant et supprimant de manière séquentielle certaines variables, la force de signification des variables importantes ne change pas.

En somme, le fait que les femmes soient, de manière générale, socialement plus affectées que les hommes, montre le lieu où devraient s'élaborer et s'articuler les politiques sociales qui visent à un meilleur équilibre sociétal.

### Conclusion

Nous nous sommes efforcés d'explorer, dans une première phase, les caractéristiques des ménages consanguins et non consanguins au Maroc et, dans une seconde phase, de montrer quels sont les facteurs associés à la consanguinité.

Les résultats obtenus permettent de dire que l'union consanguine au Maroc est fort élevée (33 %) et concerne, dans deux cas sur trois, les cousins de premier degré.

Les corrélats sociaux favorisant l'existence de ce phénomène sont généralement ceux des populations défavorisées au plan social. L'inexistence de différences entre zones et régions de résidence, voire entre les groupes sociaux, incite à considérer d'autres hypothèses dont celle concernant la solidarité familiale. Elle tendrait à être assimilée à une stratégie matrimoniale qui répond à des impératifs de soutien et de renforcement des liens familiaux (Tillion, 1966; Khuri, 1975; Fargues, 1987), voire de maintien d'une organisation sociale de subordination hiérarchisée (Palumbo, 1992).

La déperdition de quelques caractéristiques et structures de la vie traditionnelle, ne signifie pas que l'évolution urbaine ait entraîné la dislocation, dans les pays arabomusulmans, du modèle marital dominant et la diminution de la pratique du mariage consanguin. Bien au contraire, il est stable au Liban (Khlaf, 1989) et semble même être en augmentation en Algérie (Kouaouci, 1992).

La nécessité d'une collecte spécifique sur ce phénomène dans le Maghreb se justifie et peut amener à comprendre une partie du système reproductif aux sens social et démographique.

## BIBLIOGRAPHIE

- BENALLEGUE A., et KEDJI F., 1984. Consanguinité et Santé Publique. Une Étude Algérienne. *Archives Françaises de Pédiatrie*, 41, pp. 435-440.
- BENHAMADI B., 1994. *Consanguinity and Fertility in Morocco : Is There a trade off ?* Paper presented in the PRB Session held during Miami PAA meeting. Miami 1994.
- BERQUE J., 1962. *Le Maghreb entre les Deux Guerres*. Paris, Editions du Seuil.
- BITTLES A.H., 1992. *Consanguinity : A Major Variable in Studies on North African Reproductive Behavior, Morbidity and Mortality ?* in Proceedings of the DHS World Conference. Columbia : Macro International Inc. Vol 1., pp. 321-341.
- BITTLES A.H., et al., 1993. Trends in Consanguineous Marriage in Karnataka, South India, 1980-1989. *Journal of Biosocial Science*, 25(1), pp. 111-116.
- CHAMIE J., 1977a. Religious Fertility Differentials : A Look at some Hypotheses and Findings. *Population Bulletin of the UN-ECWA*, No.13, pp. 3-16.
- CHAMIE J., 1977b. Religious Differentials in Fertility : Lebanon 1971. *Population Studies*, 31(2), pp. 365-382.
- CHELHOD J., 1965. Le Mariage avec la Cousine Parallèle dans le Système Arabe. *L'Homme V*, (3-4), pp. 113-173.
- FREIA-MAIA N., et ELISBOA T., 1984. Inbreeding Effects on Morbidity. A Review of the World Literature. *American Journal of Human Genetics*, 18, pp. 391-400.
- FREUNDLICH E., et HINO N., 1984. Consanguineous Marriage among Arabs in Israel. *Israelian Journal of Medical Sciences*, 20(11), pp. 1035-1038.
- JACQUARD A., 1971. *Structures Génétiques des Populations*. Masson & Cie, Paris.
- JORION P., 1993. Matrilateral Cross-Cousin Marriage in Australia. *Social Science Information*, 32(1), pp. 133-146.
- KHLAT M., 1988. Social Correlates of Consanguineous Marriages in Beirut : A Population-Based Study. *Human Biology*, 60(4), pp.541-549.
- KHLAT M., 1989. Les Mariages Consanguins à Beyrouth. Institut National d'Etudes Démographiques. *Travaux et Documents*. Cahiers No. 125, Paris, Presses Universitaires de France.
- KHLAT M., et HALABI S., 1988. Modernization and Consanguineous Marriage in Beirut. *Journal of Biosocial Science*, 18, pp. 485-489.
- KHURI F.I., 1970. Parallel Cousin Marriage Reconsidered : A Middle Eastern Practice that Nullifies the Effects of Marriage on the Intensity of Family Relationships. *Man*, 5(4), pp. 597-618.
- KHURI F.I., 1975. *From Village to Suburb : Order and Change in Greater Beirut*. Chicago, University of Chicago Press.
- KOUAOUCI A., 1988. *La Fécondité en Algérie. Les Principaux Résultats de l'ENAF*. Journées d'Etudes sur la Fécondité. Alger.

- KOUAOUCI A., 1992. *Femmes, Familles et Contraception*. CENEAP-FNUAP. Alger.
- MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE, 1989. *Enquête Nationale sur la Planification Familiale, la Fécondité et la Santé de la population au Maroc (ENPS) 1987*. Rabat.
- MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE, 1993. *Enquête Nationale sur la Planification Familiale, la Fécondité et la Santé de la Population au Maroc. 1992*. Rabat.
- OFFICE NATIONAL DE LA FAMILLE ET DE LA POPULATION, 1989. *Enquête Démographique et de Santé en Tunisie 1988*. Tunis.
- PALUMBO B., 1992. Marriage, Land, and Kinship in a Nzema Village. *Ethnology*, 31(3), pp. 233-257.
- PETERSEN, 1975. *Population*. 3ème édition. London, Mac Millan Press.
- RAO P.S.S., et INBARAJ S.G., 1977. Inbreeding in Tamil-Nadu, South India. *Social Biology*, 20, pp. 281-288.
- STATA CORPORATION, 1984-1993. *Statistics - Data Analysis. Version 3.1*. College Station, Texas.
- TILLION G., 1966. *Le Harem et les Cousins*. Paris, Ed. du Seuil.